



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 février 2025, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général et
assistant-greffier
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie

Est absent :
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

25-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait du point suivant :

- 13.4 Assemblée publique de consultation et adoption du second
projet - Règlement 5000-068 (usages relatifs aux services
municipaux)

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour





Ville de Candiac

- 1.2. Adoption - procès-verbal du 20 janvier 2025
- 1.3. Adoption - rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024
- 1.4. Adhésion 2025 - Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 1.5. Inscription aux Assises annuelles 2025 de l'UMQ

2. ***DIRECTION GÉNÉRALE***

3. ***SERVICE DES COMMUNICATIONS***

4. ***SERVICE DES FINANCES***

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Dépôt - rapport d'activités d'élections du trésorier 2024
- 4.3. Affectation du surplus non affecté pour le projet de pôle central Locweld
- 4.4. Approbation - Règlement d'emprunt 38-2025 de la RIAGS - construction d'une caserne incendie à Candiac

5. ***SERVICE DU GÉNIE***

- 5.1. Autorisation de signature - permission d'occupation sur une partie du lot 2 095 184 (parc canin chemin Haendel)
- 5.2. Adoption - *Plan de protection des sources d'eau potable*
- 5.3. Autorisation au MTMD - fermeture du pont Lamarche pour reconstruction

6. ***SERVICES JURIDIQUES***

- 6.1. Autorisation de dépenses - juge - Cour municipale commune de Candiac

7. ***SERVICE DES LOISIRS***

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation

8. ***SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES***

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 21 janvier au 17 février 2025
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2025-01





Ville de Candiac

- 8.3. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2025-03
- 8.4. Adoption - *Politique portant sur le développement des compétences*

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 9.1. Octroi de contrat - remplacement des panneaux d'affichage électronique - appel d'offres 2432-TI
- 9.2. Octroi de contrat - abonnement à un centre opérationnel de sécurité
- 9.3. Regroupement d'achat du CAG - licences Microsoft Windows Server Datacenter - mandat 2021-7111-01-80
- 9.4. Autorisation de dépenses aux TI (PTI) - emprunt au fonds de roulement

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Demande d'aide financière - Fonds de développement des communautés 2024 - éclairage des espaces de loisirs et de sports
- 10.2. Demande d'aide financière - Fonds pour le transport actif - chemin d'Auteuil
- 10.3. Demande d'aide financière - Programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Octroi de contrat - travaux de fauchage - appel d'offres 2510-TP
- 11.2. Regroupement d'achat de l'UMQ - acquisition et livraison de véhicules électriques et hybrides branchables - appel d'offres ET-VE-2024
- 11.3. Autorisation de dépenses aux Travaux publics (PTI) - emprunt au fonds de roulement
- 11.4. Autorisation de dépenses aux Travaux publics (PTI) - excédent de fonctionnement non affecté
- 11.5. Autorisation de dépenses aux Travaux publics (PTI) - fonds de parcs et terrains de jeux

12. SERVICE DE L'URBANISME

- 12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 21 janvier 2025
- 12.2. Confirmation au CSSDGS - cession de terrains pour la construction de nouvelles écoles





Ville de Candiac

- 12.3. Grille d'évaluation et de pondération - services professionnels pour la refonte réglementaire

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1025-001 (utilisation de l'eau potable)
- 13.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 1536 (équipements pétroliers réservoir Saint-Régis)
- 13.3. Avis de motion, dépôt et adoption du projet de Règlement 4999-015 (PPU - aire TOD de la gare)
- 13.4. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-068 (usages relatifs aux services municipaux)
- 13.5. Adoption - Règlement 1008-016 (stationnement en période hivernale et virage obligatoire)
- 13.6. Adoption - Règlement 1534 (Cour municipale commune de Candiac)
- 13.7. Adoption - Règlement 1535 (tarifs municipaux)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**25-02-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU
20 JANVIER 2025**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 20 janvier 2025.

**25-02-03 ADOPTION - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SCHÉMA
DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (Régie);





Ville de Candiac

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre annuellement à la MRC de Roussillon un rapport d'activités sur les actions réalisées au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'ensemble des municipalités qu'elle dessert.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024 de la Régie, tel que soumis aux membres du conseil;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Régie.

2024-0414

25-02-04 ADHÉSION 2025 - ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT les enjeux environnementaux de l'heure, en particulier ceux liés à la protection de l'eau potable, la dégradation des bandes riveraines, l'atténuation et le contrôle des différentes espèces marines envahissantes qui touchent la Ville de Candiac en tant que municipalité riveraine du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent dans ces domaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisée l'adhésion de la Ville de Candiac à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, rétroactivement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, pour un montant de 2 750 \$.

2025-0040

25-02-05 INSCRIPTION AUX ASSISES ANNUELLES 2025 DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles de l'Union des municipalités (UMQ), qui se déroulent du 14 au 16 mai 2025 à Québec, offrent des activités de perfectionnement, d'ateliers politiques, de conférences et de forums de discussion traitant de législation, de politique et d'actualité municipales.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées les inscriptions de monsieur le maire Normand Dyotte, de mesdames les conseillères Chantal Goyette, Marie-Josée Lemieux, Mélanie Roldan et Anne Scott ainsi que de messieurs les conseillers Vincent Chatel, Daniel Grenier, Jean-Michel Roy et Kevin Vocino aux Assises annuelles 2025 de l'UMQ, pour un montant de 875 \$ par membre, plus les taxes applicables;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à rembourser aux participants susmentionnés, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais de déplacement et tous les autres frais relatifs à la tenue du congrès.

2025-0045

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

25-02-06 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025 pour un total de 7 509 869,27 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 31 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0082

25-02-07 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS DU TRÉSORIER 2024

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'activités d'élections de la trésorière pour l'année 2024.

2025-0075





Ville de Candiac

25-02-08 AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PROJET DE PÔLE CENTRAL LOCWELD

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approprié un montant de 1 375 000 \$ à même le surplus cumulé non affecté pour le projet de pôle central Locweld (PTI G23-064).

2025-0052

25-02-09 APPROBATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 38-2025 DE LA RIAGS - CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE À CANDIAC

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries (RIAGS) a adopté, le 23 janvier 2025, le *Règlement 38-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 23 100 000 \$ pour la construction d'une caserne incendie à Candiac*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est membre de la RIAGS et qu'en vertu de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, elle doit approuver ou refuser ce règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac approuve le Règlement 38-2025 précité de la RIAGS.

2025-0083

5. SERVICE DU GÉNIE

25-02-10 AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMISSION D'OCCUPATION SUR UNE PARTIE DU LOT 2 095 184 (PARC CANIN CHEMIN HAENDEL)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite aménager un parc canin sur une partie du lot 2 095 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit approuvée la permission d'occupation no 9 2023 84001 du MTMD, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le chef de division, Infrastructures du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé à signer la permission, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE soit autorisé le paiement d'un montant de 579 \$, plus les taxes applicables, à même le solde du projet G22-064.

2025-0055

25-02-11 ADOPTION - PLAN DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Candiac à déposer un plan de protection des sources d'eau potable (PPSEP), conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE ce PPSEP a été élaboré dans le cadre du partenariat avec l'organisme de bassin versant (OBV) SCABRIC et du Comité de la Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Haut Saint-Laurent (HSL) (résolution 23-01-23).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Plan de protection des sources d'eau potable de Candiac* pour les années 2025 à 2030, tel que soumis aux membres du conseil.

2025-0039

25-02-12 AUTORISATION AU MTMD - FERMETURE DU PONT LAMARCHE POUR RECONSTRUCTION

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont Lamarche (P-03802), qui relie les villes de Delson et Candiac, par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la Ville demande au MTMD d'analyser et soumettre un concept pour relier les réseaux cyclables des deux villes en ajoutant une piste cyclable sur le chemin Saint-François-Xavier, entre le chemin Haendel et la piste cyclable existante de la rue William-Friend à Delson, avant la fermeture complète du pont Lamarche;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD s'engage à procéder aux travaux à ses frais, sans contribution des Villes concernées.





Ville de Candiac

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise le MTMD à procéder à la fermeture complète du pont Lamarche pour la durée des travaux, soit approximativement du mois d'août 2028 au mois de juin 2029, afin de concentrer les travaux de reconstruction sur une seule année et ainsi réduire les effets sur les usagers.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au MTMD.

2025-0051

6. *SERVICES JURIDIQUES*

25-02-13 **AUTORISATION DE DÉPENSES - JUGE - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE CANDIAC**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Direction des Services juridiques (Cour municipale) soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes au traitement du juge de la Cour municipale pour l'année 2025, pour un montant approximatif de 68 170,83 \$, plus les taxes applicables, selon l'avis estimatif de facturation du ministère de la Justice du Québec datée du 31 janvier 2025.

2025-0064

7. *SERVICE DES LOISIRS*

25-02-14 **AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :





Événements	Noms des participants	Montants
Championnat canadien d'athlétisme en salle, 800 m, du 15 au 17 mars 2024, à Montréal (Québec)	Monsieur Anthony Marcoux	300 \$
Championnats canadiens de cross-country, du 30 novembre au 1 ^{er} décembre 2024, à London (Ontario)	Monsieur Benjamin Guérard	300 \$

2025-0074

25-02-15
AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation		
Organisme	Activité	Nature du soutien
Club de patinage artistique de Candiac	Spectacle annuel 19 avril 2025	Commandite de 3000 \$

2025-0067

8.
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

25-02-16
DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 21 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2025

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 21 janvier au 17 février 2025.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2025-0042





Ville de Candiac

25-02-17 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2025-01

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2025-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à la renonciation à la période d'essai au poste d'adjointe administrative, Service du génie;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0071

25-02-18 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2025-03

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2025-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative au règlement du grief BU-2024-02 déposé le 22 avril 2024;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0043

25-02-19 ADOPTION - POLITIQUE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Politique portant sur le développement des compétences*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la Politique remplace la *Politique administrative relative au remboursement des frais de formation et de perfectionnement des employés* adoptée lors de la séance du conseil du 16 septembre 2002 (résolution 02-09-07).

2025-0044





9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

25-02-20 OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES
PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE -
APPEL D'OFFRES 2432-TI

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2432-TI, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Système E inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de remplacement des panneaux d'affichage électronique, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 124 995 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2432-TI, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0073

25-02-21 OCTROI DE CONTRAT - ABONNEMENT À UN
CENTRE OPÉRATIONNEL DE SÉCURITÉ

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Telus Communications inc. (Telus Solutions de sécurité) le contrat d'abonnement à un centre opérationnel de sécurité, aux prix unitaires soumis, pour les périodes et prix suivants :

Périodes	Montants plus les taxes applicables
2025-2026	33 032 \$ (inclut les frais d'implantation de 2 000 \$)
2026-2027	31 032 \$
2027-2028	31 032 \$

QUE la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0050





Ville de Candiac

25-02-22 REGROUPEMENT D'ACHAT DU CAG - LICENCES MICROSOFT WINDOWS SERVER DATACENTER - MANDAT 2021-7111-01-80

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère au regroupement d'achat proposé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de licences Microsoft Windows Server Datacenter (mandat 2021-7111-01), pour la période résiduelle du regroupement d'achat s'échelonnant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025;

QUE la Ville s'engage à acquérir le service visé auprès du fournisseur retenu par le CAG, Softchoice LP, pour un montant approximatif de 49 239,72 \$, plus les taxes applicables, pour une période totale de 32 mois, selon les termes et conditions prévus;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer le mandat d'achat et tout document incident à cet octroi, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0034

25-02-23 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX TI (PTI) - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes au maintien d'actifs des équipements informatiques (PTI TI25-009), incluant les contrats et dépenses essentiels à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 95 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour ce projet, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs.

2025-0035





10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

25-02-24 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2024 - ÉCLAIRAGE DES ESPACES DE LOISIRS ET DE SPORTS

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds de développement des communautés* (FDC) 2024 offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre des subventions avec le *Programme Solutions efficaces* pour la réalisation de projets visant une meilleure utilisation de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dispose d'une somme réservée de 49 901 \$ à même le FDC 2024 de la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière de 49 901 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du FDC 2024 pour le projet d'amélioration de l'éclairage des espaces de loisirs et de sports pour un mieux-être collectif;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou son remplaçant soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0065

25-02-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF - CHEMIN D'AUTEUIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Fonds pour le transport actif* (FTA), Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) du gouvernement du Canada pour l'amélioration et la sécurisation des infrastructures afin d'encourager le transport actif sur le chemin d'Auteuil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a pris connaissance du guide du FTA et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds susmentionné afin d'obtenir une subvention pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au fonds associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou son remplaçant soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0068

25-02-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME SOLUTIONS EFFICACES D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a positionné l'efficacité énergétique comme une des actions prioritaires de son *Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre* adopté en 2022;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, la Ville souhaite améliorer l'éclairage dans ses espaces publics (installation d'appareils d'éclairage à DEL) afin de réaliser des économies d'énergie;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre des subventions avec le *Programme Solutions efficaces* pour la réalisation de projets visant une meilleure utilisation de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prévoit lancer un appel d'offres au printemps 2025 visant l'achat et l'installation d'appareils d'éclairage à DEL;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de contrat de cet appel d'offres est conditionnel à l'admissibilité des appareils d'éclairage visés par le projet au *Programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec* (outils de calcul OSE version 4.1).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme susmentionné;

QUE soit autorisé le financement du projet L24-080 - *Amélioration de l'éclairage dans les espaces publics* à même le PTI DG22-025 - *Projets en adaptation et réduction*, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$;





QUE soit autorisé le financement du projet à même les sources de financement suivantes :

- Subvention du *Fonds de développement des communautés* (FDC) 2024 de la MRC de Roussillon;
- Subvention du *Programme Solutions efficaces* d'Hydro-Québec (outil de calcul OSE 4.1);
- Résiduel à même les crédits budgétaires disponibles de la Ville pour l'année financière 2025;
- Montant disponible au projet L24-080;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou son remplaçant soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0069

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

25-02-27 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE FAUCHAGE - APPEL D'OFFRES 2510-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2510-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 7574479 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de fauchage, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 15 424,31 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2025;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.2 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
1er mai au 15 octobre 2026	17 911,72 \$
1er mai au 15 octobre 2027	19 031,20 \$
1er mai au 15 octobre 2028	20 150,69 \$
1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre 2029	21 270,17 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2510-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0056





Ville de Candiac

25-02-28 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ - ACQUISITION ET LIVRAISON DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES BRANCHABLES - APPEL D'OFFRES ET-VE-2024

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère rétroactivement au regroupement d'achats proposé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition et la livraison de véhicules électriques et hybrides branchables (appel d'offres ET-VE-2024);

QUE la Ville de Candiac mandate rétroactivement l'UMQ pour la préparation, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, d'un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achats regroupés;

QUE la Ville de Candiac a fourni à l'UMQ les modèles et quantités de véhicules dont elle avait besoin, en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, à la date fixée;

QUE la Ville de Candiac a confié à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Candiac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

2025-0038

25-02-29 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS (PTI) - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des travaux publics soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentiels à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 557 400 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour chacun de ces projets, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs :





N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
TP21-015	Remplacement de matériel roulant	505 000 \$
TP24-023	Équipements pour sensibilisation et analyse en circulation	52 400 \$

2025-0057

25-02-30 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS (PTI) - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des travaux publics soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes au projet de Fleurons - revitalisation des plates-bandes au parc Champlain (piste cyclable) (PTI TP22-055), incluant les contrats et dépenses essentiels à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 105 050 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce projet à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

2025-0063

25-02-31 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS (PTI) - FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service des travaux publics soit autorisée à effectuer les dépenses inhérentes à la réfection du terrain de basketball au parc Champlain (PTI TP24-018), incluant les contrats et dépenses essentiels à sa réalisation, jusqu'à concurrence d'un montant de 44 900 \$, plus les taxes applicables;





QUE soit autorisé le financement de ce projet à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

2025-0058

12. SERVICE DE L'URBANISME

25-02-32 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. –
 21 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-01-001	40, avenue de Barcelone	2024-20013	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades aux adresses suivantes :			
N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Condition
CCU-2025-01-002	2, avenue de la Gaspésie	2025-20001	s.o.
CCU-2025-01-004	1, boulevard Montcalm Nord	2024-20101	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2025-01-003	25, boulevard Marie-Victorin	2025-20004	s.o.

2025-0076





Ville de Candiac

25-02-33 CONFIRMATION AU CSSDGS - CESSIION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉCOLES

CONSIDÉRANT la réception des besoins en ajout d'espace d'infrastructures scolaires soumise par le Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) ainsi que ses critères relatifs aux terrains pouvant être proposés par la Ville de Candiac, tels que détaillés dans la lettre datée du 24 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le CSSDGS estime toujours que la construction de deux nouvelles écoles primaire et secondaire est nécessaire sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la planification des besoins soumise par le CSSDGS ne tient pas compte des démarches entreprises par Candiac pour l'accueil d'une école secondaire auprès des instances décisionnelles :

- refus de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole le lot 2 092 053 et une partie du lot 4 314 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, pour établir une école secondaire à Candiac;
- refus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'inclure le lot 2 092 053 et une partie du lot 4 314 160 dans le périmètre d'urbanisation pour l'implantation d'une nouvelle école secondaire à Candiac;
- refus du gouvernement du Québec de soustraire de la compétence de la CPTAQ la demande d'exclusion de la zone agricole afin de permettre l'établissement d'une école secondaire sur le lot 2 092 053 et une partie du lot 4 314 160.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac réitère son engagement de céder, à titre gratuit, les terrains nécessaires à la construction d'une école primaire et d'une école secondaire à la CSSDGS;

QUE le terrain proposé pour l'école primaire ait une superficie minimale de 13 000 mètres carrés;

QUE le terrain proposé pour l'école secondaire ait une superficie minimale de 36 500 mètres carrés;

QUE la cession des lots ci-haut mentionnés pour la construction d'une école secondaire se réalise conditionnellement à l'acceptation de la demande de modification du périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et du périmètre métropolitain de la CMM ou par un décret du gouvernement du Québec, malgré le refus de la CPTAQ de la demande d'exclusion de la zone agricole numéro 442950;





QUE les résolutions 22-04-33, 22-05-25, 24-02-20 et 24-05-24 soient remplacées par la présente;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au CSSDGS.

2025-0077

**25-02-34 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION -
SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA REFONTE
RÉGLEMENTAIRE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la grille des critères d'évaluation et de pondération ci-dessous dans le cadre de l'appel d'offres relatif à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme :

GRILLE DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION	
CRITÈRES	Nombre maximal de points attribués
Compréhension du mandat et méthodologie	30
Qualification et expérience de la firme	20
Compétences, expérience et disponibilité du chargé de projet	25
Compétences et expérience des ressources techniques proposées	25
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE :	100

2025-0080

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

**25-02-35 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT 1025-001 (UTILISATION DE L'EAU
POTABLE)**

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1025-001 modifiant le Règlement 1025 afin de modifier la définition de couvre-sol végétal, de revoir certaines dispositions relatives aux utilisations extérieures de l'eau potable et d'abroger l'annexe traitant des tarifs* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2025-0059





**25-02-36 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1536 (ÉQUIPEMENTS
PÉTROLIERS RÉSERVOIR SAINT-RÉGIS)**

Madame la conseillère Mélanie Roldan donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement d'emprunt 1536 décrétant des travaux de remplacement des équipements pétroliers du groupe électrogène du réservoir d'eau potable Saint-Régis et autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour en défrayer le coût* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

Le projet de règlement comporte notamment les informations suivantes : le coût total des travaux est estimé à 300 000 \$, l'emprunt de ce montant sera remboursable sur une période de 20 ans en affectant une portion des revenus généraux de la Ville de Candiac.

2025-0081

**25-02-37 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU
PROJET DE RÈGLEMENT 4999-015 (PPU - AIRE
TOD DE LA GARE)**

Madame la conseillère Anne Scott donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 4999-015 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement intitulé : *Règlement 4999-015 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme afin de modifier l'Annexe 3 Programme particulier d'urbanisme - aire TOD de la gare de Candiac pour intégrer une nouvelle trame de rues dans ce secteur et assujettir le pôle Sud au Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 17 mars 2025, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

2025-0060





Ville de Candiac

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT 5000-068 (USAGES RELATIFS AUX SERVICES MUNICIPAUX) (*RETIRÉ*)

25-02-38 ADOPTION - RÈGLEMENT 1008-016 (STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE ET VIRAGE OBLIGATOIRE)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1008-016 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1008-016 modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'apporter des modifications au stationnement en période hivernale et à un virage obligatoire.*

2025-0048

25-02-39 ADOPTION - RÈGLEMENT 1534 (COUR MUNICIPALE COMMUNE DE CANDIAC)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1534 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1534 autorisant la conclusion d'une entente modificative modifiant l'Entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune par l'extension de la compétence de la cour municipale de la Ville de Candiac sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine.*

2025-0041





25-02-40 ADOPTION - RÈGLEMENT 1535 (TARIFS MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1535 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2025 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1535 édictant les tarifs municipaux*.

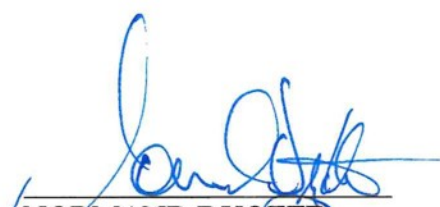
2025-0049

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 55.


NORMAND DYOTTE
Maire


ALAIN DESJARDINS
Assistant-greffier

